

**Vos Délégué-es du
Personnel**



vous informent

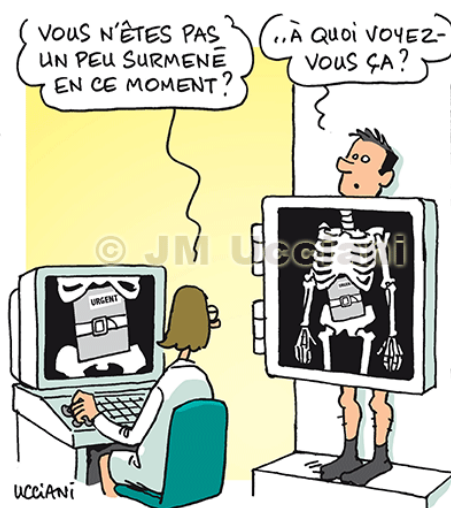
Réunion DP Languedoc-Roussillon du Jeudi 11 Août 2016

- **Vous avez une préconisation de la médecine du travail pour un équipement professionnel ?**

Même si vous n'avez pas de RQTH, vous pouvez transmettre la fiche d'aptitude au Service RH. Votre demande sera étudiée. Pour vous accompagner dans votre démarche, n'hésitez pas à prendre contact avec vos Elu-es **SNU**.

- **Vous avez un RDV médical urgent ou impératif pendant vos horaires de travail ?**

Pour les absences de courte durée, inférieures à une 1/2 journée, vous devez avoir l'accord de votre manager (confirmez cet accord par un envoi de mail). Vous pourrez ainsi débadger pendant votre absence et l'anomalie sera régularisée. Ce temps d'absence sera pris sur votre compteur débit/crédit.



**Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous.
Nous sommes là pour vous représenter.**

syndicat.snu-lrmp@pole-emploi.fr

Accès direct aux Questions-Réponses DP PE LR sur intranet, cliquez sur le lien ci-dessous

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-languedoc-roussillon-midi-pyrenees/generic.jspz?type=inarticle&id=1012287>